

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-055 créant l'unité mixte de service US 023 ;

Vu la décision n° 2014-360 modifiant l'intitulé de l'unité mixte de service US 023 « Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse (AMMICA) » ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Université Paris-Saclay, comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche. Cette unité est référencée par le CNRS : UAR3655 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Jean-Yves SCOAZEC ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'unité mixte de service US 023 intitulée " Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse (AMMICA) ".

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 31 août 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel
Président Directeur Général de l'Inserm

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY